

COMPTE RENDU D'UNE CONSULTATION
ENTRE LE
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES
ET
POSTES CANADA 1624-M

DATE: Mercredi le 8 mai 2024

LIEU: ETC Léo-Blanchette MSTEAM

***Merci d'inscrire le nom des intervenants présents pour vos sujets ci-dessous:
les personnes présentent diffèrent parfois des personnes invitées.***

DIRECTION :	Patrick Kosak Alexandros Ptinis	Mariana Bolohan Naoula Mansour
SYNDICAT :	Renaud Viel Luc Brisson Alex Fauvel	Darly Aimé David Gauvreau

DISTRIBUTION :

Éric Larivière, Jennifer Lafontaine, Alexandros Ptinis, Hugues Reymond, Josée Cléroux, Véronique Laroche, Christopher Seaman, Camille Gravel, Nathaly Pageau, Mike Paolino, Suzie Videira, Marie-Ève Himbeault, yescott@cupw-sttp.org; renaud.viel@sttpmtl.com; nforest@cupw-sttp.org; montreal350@sttpmtl.com; sttp_art13@yahoo.ca; sttp54@yahoo.ca; nalarie@cupw-sttp.org; ssicotte@cupw-sttp.org

vendredi, 14 juin 2024

ORDRE DU JOUR

- 1- **08h00 à 08h30** : Retour Liste d'égalité des chances quai 200 quart 3 / ETL (Patrick Kosak, Yanick Charpentier)
- 2- **08h30 à 09h00** : Fermeture de la cafétéria sur le quart de soir / Léo-Blanchette (Alexandros Ptinis)
- 3- **09h00 à 09h30** : Annexe JJ – mise à jour Livraison fin de semaine (weekend) / OLL MTL (Mariana Bolohan)
- 4- **09h30 à 10h00** : Délai de 6 mois pour la reprise des casiers / Léo-Blanchette (Naoula Mansour)

SUJETS

1- Retour Liste d'égalité des chances quai 200 quart 3 / ETL (Patrick Kosak)

La société a fait une analyse suite à la proposition du syndicat de créer un tableau différent par groupe de travail au quai 200 de soir.

La société explique qu'elle doit être uniforme et qu'elle ne pas modifier seulement le tableau de la section quai 200 sur le quart de soir et que la création de tableaux différents pour chaque groupe de travail créerait un total de 191 tableaux. Il serait ingérable pour la gestion.

Le but de la société est de réduire au maximum les heures supplémentaires et qu'elle va revoir les effectifs pour les différents groupes du tableau 300.

La société tiendra au courant le syndicat s'il y a des changements à apporter.

2- Fermeture de la cafétéria sur le quart de soir / Léo-Blanchette (Alexandros Ptinis)

La gestion mentionne que c'est une décision National suite au nouveau contrat entre les deux parties qui comprend la fermeture des services de cafétéria sur le quart de soir et de nuit à travers le pays.

La gestion mentionne que le micromarché sera ouvert 24h et la gestion s'assurera qu'il ne manquera pas de produit sur tous les quarts.

Le syndicat s'indigne de cette décision National et mentionne qu'il a reçu une pétition de 442 noms (STTP AOPC) et demande si la gestion locale fera des pressions afin que Montréal ne soit pas inclus dans le prochain contrat National.

La gestion fera son possible pour changer le prochain contrat.

Le syndicat mentionne qu'il aurait du être mis au courant de la situation avant les employés.

La gestion s'excuse et s'engage dorénavant à avertir le syndicat avant les employés.

3- Annexe JJ – mise à jour Livraison fin de semaine (weekend) / OLL MTL (Mariana Bolohan)

Le syndicat demande une mise à jour sur l'annexe JJ et demande comment se passe le projet la fin de semaine ?

La gestion répond que ça se passe plutôt bien et qu'il y a une augmentation de volume d'environ 6 à 7% chaque semaine sur la semaine précédente.

La gestion mentionne qu'il y a une bonne stabilité au niveau des employés.

Le syndicat demande si des employés ont été retourné à la maison suite à une manque de volume le samedi ?

La gestion répond que non si le lundi ou le vendredi un employé de fin de semaine (TP LCR) n'a pas d'affectation dans son installation, il sera déplacé comme le prévoit l'article 52 de la convention collective.

Le syndicat demande d'appliqué la clause 5.2 de l'annexe JJ et de consulter tous les 6 mois les représentant régionaux.

La gestion s'engage à respecter la clause 5.2 de l'annexe JJ de la convention collective.

Le syndicat communiquera avec la gestion pour planifier une rencontre.

4- Délai de 6 mois pour la reprise des casiers / Léo-Blanchette (Naoula Mansour)

Le syndicat demande le processus pour la reprise des casiers inutilisés durant un certain temps selon le service de sécurité.

La gestion va faire des vérifications sur le processus et revenir au syndicat.

La gestion répond que précédemment la reprise des casiers a été fait pour des gens à la retraite ou ayant quitté Léo-Blanchette.

Le syndicat mentionne que des employés se sont fait couper leur cadenas en étant toujours au travail et affecté à Léo-Blanchette.

Les parties se reviennent.